L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 9 JANVIER 1895.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE SUCCESSION

—DU—

GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny,

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJAÇANTS POUR BATIR,

Sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomène,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

ETENDUE DE TERRE

BIEN AMELIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane.

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894, et de deux ordres datés respectivement les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue le 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gen. P. G. T. Beauregard, feu susdit, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie grille en fer et contient de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage: six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gajons et promenade.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire, dressé à la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 158 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur à la face à la rue Derbigny, puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 28 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, enfin sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, on ne se trouve qu'à 15 cinq minutes de trajet de la rue du Canal. Sujette au bail ci-dessous, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1,000 par an.

2° **Jolie bâtisse en bois** à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis susmentionné par H. C. Brown et mesure 31 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $360 par an.

3° **Les deux beaux terrains pour bâtir,** adjacants à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, de chaque côté et dans le même dit îlet et lot, et désignés par les lettres A et C, sur le susdit devis par H. C. Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles: le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° **La résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambres à bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et s'étendant dans le fond sur un passage de 20 pieds de largeur, en commun et pour l'usage du dit lot et autres, contigus ladesous. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail ci-dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $960 par an.

5° **Les jolis cottages en bois** à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'îlet No 93, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain); ledit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; c'est très prédiu Marché Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° **Deux morceaux en parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qu'y appartiennent, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémecourt le 15 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: le terrain A a 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de battures et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pieds entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rochereau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de I. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à toutes les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres; dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres, sur lesquelles se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelques centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et paturages, étant maintenant utilisé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses propriétés. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après l'imposition du temps durant le bail ou au renouvellement du dit bail, le locataire a le droit d'acheter à une évaluation qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis un par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, ou ma ntenant se trouve la résidence et les dépendances, étant un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quarante arpents, conformément à un acte passé pardevant Chas G. Autry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1889. Une copie certifiée est déposée au Bureau des Encanteurs et peut être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions—Pour le tiers du mineur un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des mineurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différée doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur; les droits en sous-rogation, au gré des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraire d'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès, les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de leurs enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE

BON PLACEMENT.

ACTIONS ET BONS,

Bijouterie et Argenterie.

Succession de Joseph Hernandez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,841.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—MERCREDI, 16 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour Division C, en date du 5 novembre 1894, dans l'affaire de la succession ci-dessus:

1° Cinquante actions de $100 chacune, certificat No 2,709 de la New Orleans & Carrollton Railroad Company.

2° Quarante-six actions, certificat No 531 du fonds capital de la Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Quarante actions du fonds capital de la New Orleans, Fort Jackson and Grand Isle Railroad Company de $50 chacune, certificat No 1.

4° Cinquante actions du fonds capital de la New Orleans Swamp Land Reclamation Company, certificat Nos 28 et 110, de $10 chacun.

5° Vingt actions du fonds capital de la Southern Brick Tile & Construction Company of New Orleans, de $50 chacun, certificat No 1.

6° Une action du fonds capital de la New Orleans Stock Exchange, certificat No 56.

7. Un bon du Louisiana State Consol No 6, 015, de $1,000—avec quarante trois coupons y attachés.

8° Une montre et chaîne d'or pour dame.
9° Une montre et chaîne d'or pour dame.
10° Boutons de manchettes, bagues, etc.
11° Une épinglette d'or avec une grosse perle.
12° Un lot de monnaie d'or.
13° Un service à thé d'argent de six pièces.
14° Un service d'argent se composant de deux douzaines de couteaux avec manche en nacre de perle, deux douzaines de cuillers à dessert, trois douzaines de fourchettes, quatre douzaines de cuillers, une douzaine chacune de cuillers de table, de dessert, de thé et de café, une cuiller à soupe, trois cuilles à ragoût, deux couverts à poisson, une paire de pièces à sucre, trois cuillers à crème, deux cuillers à sel, trois cuillers à sucre, une douzaine de salières, une douzaine d'assiettes à beurre, une douzaine de petites cuillers.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 jan—5 6 12 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Durant De Ponte.

No 44,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet, JEUDI, 7 février 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 16 décembre 1894, de l'Hon. N. D. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **La moitié indivise dans et pour deux certains lots de terre,** ainsi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Charires, Passage de la Bourse, Bienville et Douane, désigné par la lettre B sur un plan ou croquis dressé par N. De l'Isle, voyer, daté du 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte d'échat passé le 7 janvier 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesure 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles; la bâtisse est connue par les numéros municipaux 56, 58, 60 Passage de la Bourse, et une bâtisse à trois étages en briques.

Conditions Comptant. Un dépôt de 10 pour du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Légier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

30 déc—janv 6 13 20 27—fév 3 à date

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Estrest*, est un désinfectan sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Demi Intérêt INDIVIS EN PROPRIETES DE VALEUR ET BIEN SITUEES VACANTES ET AMELIOREES

Dans le Deuxième District.

Succession de Mme Peter Gallagher.

No 44,470.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 5 février 1895, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la Paroisse d'Orléans, daté le 27 décembre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **La moitié indivise dans et pour deux certains lots de terre,** ainsi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville et désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet No 47, borné par les rues Clairborne, Bienville, Conti et Derbigny, d'après un plan déposé au bureau de A. Barnett, notaire, lesquels lots mesurent chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Les améliorations consistent d'une substantielle maison en brique, à deux étages, connue comme No 58 1/2 rue Derbigny.

2° **La moitié indivise dans et pour un certain lot ou portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Tonti et Miro; ledit lot a été désigné par le No 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Communy, le 15 septembre 1844, et déposé au bureau de P. P. Labarre, notaire et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13, et 85 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15; et le lot No 15 mesure 30 pieds de face rue Ste-Anne, sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16. Les améliorations consistent en une maison en bois élevée de terre.

3° **La moitié indivise dans et pour cinq lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Grèvier, Rendon et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, d'après un croquis dressé par E. Pilié, voyer, et attaché à un acte d'achat du New Orleans Swamp Land and Reclamation Company, passé pardevant James Fahey, notaire, le 11 août 1893; les dits lots mesurent chacun, en mesure américaine, 30 pieds 9 pouces et 9 lignes de face rue Ste-Anne sur les profondeurs suivantes: Lot No 1 mesure 93 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et face sur l'avenue Hagan et forme le coin des rues, et 93 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne avec le lot No 2; lot No 2 mesure 92 pieds et 1 ligne sur la ligne du lot No 3; lot No 3 mesure 92 pieds et 11 pouces sur une ligne avec le lot No 4; No 4 mesure 92 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 5; lot No 5 mesure 92 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 6.

5° **La moitié indivise dans et à un** certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Charires, Passage de la Bourse, Bienville et Douane, désigné par la lettre B sur un plan ou croquis dressé par N. De l'Isle, voyer, daté du 18 avril 1893, annexé pour référence à un acte d'échat passé le 7 janvier 1893 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesure 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles; la bâtisse est connue par les numéros municipaux 56, 58, 60 Passage de la Bourse, et une bâtisse à trois étages en briques.

Conditions Comptant. Un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Légier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives

RESIDENCES DOUBLES,

Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli cottage en bois, bien bâti,** à deux corps de logis, couvert en ardoises, No 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cave, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° **Le désirable cottage en bois,** à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en haut, deux caves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 16 pieds 4 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A," sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 9 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement,

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi irez-vous à vingt milles de la ville, au milieu des marais, dépenser votre argent dans des villes imaginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.

Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS—enchanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als, étant No 42,642 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite (les plans sont exposés à la Bourse des Encanteurs), à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER 1895, IL SERA VENDU:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Caron delet, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-sept (27) pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme No 50 rue Carondelet.

2° **Un autre certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que l'îlet ci-dessus et le touchant, et désigné comme lot No 22 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme le No 511 de la rue Caron delet.

3° **Vingt-deux (22) lots de terre** situés dans l'îlet No 677, borné par les rues Hyat, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

4° **Dix-huit (18) lots de terre,** situés dans l'îlet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant A. G. Lafice, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication

16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIETE COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilet entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Muiray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs Commercial Cooperage Co., Ltd. No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'îlet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St-Pierre; les dits lots mesurent chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot 4; et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en corrugué. Il y a deux caves, un chip burner dans la cour. Toutes ces améliorations sont en bonne condition

2° **Un ilet de terre entier et améliorations** qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Gravier, Rendo et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 231 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 232 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, le tout plus ou moins, contenant 18 lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme ilet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 10 23 30—6 10 janv—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur. DE MACHINES,

Effets de Tonneliers, Outils, Douves, Perches à Cercles, Barils, Drays, Charrettes, Etc.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Le Commercial Cooperage Company, Limited.

Cour Civile de District, Division E.—No 44,317.

IL SERA VENDU A L'ENCHERE PUBLIQUE, VENDREDI, le 11 janvier 1895, à 10 heures A. M., commençant à la fabrique, Promenade Carondelet et la rue Prieur, de la aux lieux où le tonneau a été brûlé, Promenade Carondelet; alors, à l'avenue Champs-Elysées et de la rue Chartres, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, No 44,317, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire John H. Murray vs Commercial Cooperage Co., Ltd. No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre** avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'îlet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St-Pierre; les dits lots mesurent chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot 4; et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en corrugué. Il y a deux caves, un chip burner dans la cour. Toutes ces améliorations sont en bonne condition

2° **Un ilet de terre entier et améliorations** qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Gravier, Rendo et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 231 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 232 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, le tout plus ou moins, contenant 18 lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme ilet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 10 23 30—6 10 janv—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Max Goldman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,401—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les délais qui suivront la présente publication, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Felix J. Dreyfous, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

8 jan—9 12 17 A. V. FLOTTE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de D. R. Carroll et femme.

Mercredi et Jeudi 30 et 31 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau (ancien No 9), 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als, étant No 42,642 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite (les plans sont exposés à la Bourse des Encanteurs), à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER 1895, IL SERA VENDU:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Caron delet, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-sept (27) pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme No 50 rue Carondelet.

2° **Un autre certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que l'ilet ci-dessus et le touchant, et désigné comme lot No 22 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à un étage, connue comme le No 511 de la rue Caron delet.

3° **Vingt-deux (22) lots de terre** situés dans l'îlet No 677, borné par les rues Hyat, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

4° **Dix-huit (18) lots de terre,** situés dans l'îlet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant A. G. Lafice, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication

16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement,

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi irez-vous à vingt milles de la ville, au milieu des marais, dépenser votre argent dans des villes imaginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.

Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS—enchanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als, étant No 42,642 du dossier de la dite Cour, la propriété ci après décrite, à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER 1895, IL SERA VENDU:

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Caron delet, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-sept (27) pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes,